

Procès-verbal

4^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 18 juin 2026, à 19 h 15

Centre communautaire Saint-Émile, 2200, rue de la Faune

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Christophe Gagné	Trésorier
■ Eric Paquet	Vice-président
■ Christine Bernier	Administratrice
■ Réal Dion	Administrateur
■ Céline Ducharme	Administratrice
■ Paul Bergeron	Administrateur
■ Komla Tete	Administrateur

Absences

■ Manon Therrien	Présidente
■ Samuel Dufresne	Secrétaire
■ Josserande Iord Dzab Massaha	Administratrice
■ Désirée Nsanzabera	Administratrice

Autres présences

■ Marc Roussin	Conseiller du district électoral de Lac-Saint-Charles-Saint-Émile
■ Maxime Thibeault	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 8 personnes participent à l'assemblée.

Ordre du jour

4^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 18 juin 2026, à 19 h 15

Centre communautaire Saint-Émile, 2200, rue de la Faune

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 15
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 16
3.	Période d'information du membre du conseil municipal	19 h 28
4.	Période de questions et commentaires du public	19 h 45
5.	Suivis des dossiers et affaires nouvelles ■ 5.1 Programme - Initiatives en faveur de la biodiversité ■ 5.2 Programme de mobilisation à la sécurité routière ■ 5.3 Table de concertation des conseils de quartier ■ 5.4 Panneaux commémoratifs ■ 5.5 Installation de dos d'âne sur la rue Fréchette (suivis)	20 h 00
6.	Correspondance et trésorerie ■ 6.1 État des revenus et dépenses	20 h 30
7.	Affaires internes	20 h 50
8.	Divers	20 h 55
9.	Fin de l'assemblée	21 h 00



1. Ouverture de l'assemblée

À titre de remplaçant de la présidente, M. Paquet ouvre l'assemblée à 19 h 15.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Bergeron et appuyé par M. Tete d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Période d'information du membre du conseil municipal

M. Marc Roussin informe les membres :

- du début prochain des travaux sur la rue de la Faune;
- de la mise en place d'un aménagement temporaire sur la rue Vézina afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.

Il invite les citoyens à signaler toute problématique avec les chantiers au 311.

4. Période de questions et commentaires du public

Les citoyens présents assistent à la rencontre sans soulever d'enjeux ou de question.

5. Suivis des dossiers et affaires nouvelle

5.1 Programme initiatives en faveur de la biodiversité

Mme Bernier indique que la reddition de comptes pour l'année 2025 est complétée. Les activités pour 2026 sont en cours. Un projet de jardin scolaire est envisagé pour l'automne.

5.2 Programme de mobilisation à la sécurité routière

M. Gagné mentionne que la distribution d'affichettes se poursuit. Du matériel est disponible au centre communautaire. Les membres discutent de la participation du conseil aux fêtes de la famille, notamment par la mise en place d'un kiosque.



5.3 Tables de concertation

M. Gagné présente des éléments discutés à la table vélo, notamment concernant la sécurité des aménagements cyclables et les interventions prévues à court terme.

Résolution | Surveillance des réseaux cyclables - CQSÉ-26-CA-17

Considérant les enjeux de sécurité routière observés, notamment la vitesse excessive ;

Sur proposition de M. Gagné, dûment appuyée par Mme Ducharme, il est résolu de demander au service de Police de la Ville de Québec d'augmenter la surveillance sur le réseau cyclable.

Adoptée à l'unanimité

5.4 Panneaux commémoratifs

En l'absence du M. Dufresne, aucun développement n'est rapporté.

5.5 Installation de dos d'âne – rue Fréchette

Le dossier demeure en suivi.

6. Correspondance et trésorerie

M. Gagné présente l'état des finances. Le solde du compte s'élève à environ 11 500 \$. Les budgets disponibles par projet sont également présentés. Il mentionne la mise en place d'outils de gestion partagés pour assurer le suivi des finances.

7. Affaires internes

7.1 Suivi des résolutions

Mme Bernier présente un suivi de plusieurs résolutions antérieures demeurées sans réponse. Les membres conviennent de relancer certains dossiers, notamment en matière d'infrastructures de loisir et de plein air. M. Thibeault convient également de poursuivre ses recherches pour le suivi des résolutions sans réponse. M. Thibeault partage certaines réponses obtenues au courant du mois.

Résolution | Discussion participative avec le service des loisirs - CQSÉ-26-CA-18

Considérant la multitude de résolutions du Conseil de quartier concernant le manque d'installations d'infrastructures sportives et de plein air dans les dernières années sur le territoire de St-Émile;

Considérant que certaines clientèles sont mal desservies dans le quartier;

Le Conseil de quartier demande la tenue d'une discussion participative avec le service des Loisirs.

Proposé par M. Dion, appuyé par M. Tete.

Adoptée à l'unanimité

Résolution | Interdiction de tourner à droite – CQSÉ-26-CA-07

Réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente :

Lapierre / Sommeliers

Des interdictions de virage à droite au feu rouge, en tout temps et à toutes les approches, ont été mises en place en raison du manque de visibilité des véhicules et afin d'assurer la sécurité notamment des cyclistes et des usagers de véhicules hors route à l'intersection. Ces usagers circulant à l'année (vélos l'été, véhicules hors-route l'hiver), l'interdiction doit donc être maintenue en tout temps.

Lapierre / Auguste-Renoir

Des interdictions de virage à droite au feu rouge, de 7h à 22h de mai à octobre aux approches nord, sud et est, ont été mises en place en raison du manque de visibilité des véhicules et afin d'assurer la sécurité notamment des cyclistes à l'intersection. (Pas de véhicules hors-route à cet endroit. L'approche ouest ne causant pas de conflit avec les cyclistes, cette approche n'a pas eu à être réglementée.)

Résolution | Fortes Pentes - CQSÉ 26-CA-08

Nous avons bien pris connaissance de la résolution et des différents documents joints. La réglementation municipale sur l'urbanisme encadre certains aspects relativement à l'aménagement extérieur d'un terrain. Cependant, les pentes d'un accès à une case de stationnement, qu'elles soient négatives ou positives, ne font l'objet d'aucune disposition spécifique concernant les bâtiments de 3 logements et moins (Règlement sur l'urbanisme, R.V.Q. 1400, art. 658).

Par ailleurs, l'article 479 du même règlement prévoit le délai autorisé pour compléter l'aménagement d'un terrain. Le texte se lit comme suit :



479. La végétalisation visée à l'article 478 doit être complétée dans les 18 mois suivant la première des éventualités suivantes :

1° la date de l'occupation de l'immeuble;

2° la date de la fin de validité du permis ou du certificat relatif aux travaux.

Dans ces circonstances, il n'est pas possible d'exiger à l'entrepreneur responsable de la construction de la maison le respect du plan d'aménagement approuvé lors de la délivrance du permis de construction. C'est à l'approche de l'échéance réglementaire que la Ville rappellera à un propriétaire d'immeuble ses obligations. À ce moment, rares sont les situations où l'entrepreneur est encore impliqué. Dans le dossier plus spécifique du 2129, rue Nikawiy, le mur de soutènement le long de la limite de propriété latérale gauche et la végétalisation du terrain ont été complétés.

La Ville ne prévoit pas apporter de changements réglementaires à cet égard. La séquence normale de réalisation des travaux pour la construction d'un bâtiment exige nécessairement un temps raisonnable pour compléter l'aménagement d'un terrain. Pour diverses considérations, dont certaines juridiques, l'administration municipale doit transiger avec le propriétaire de l'immeuble en temps opportun. Si une mésentente survient entre un propriétaire et son entrepreneur, il s'agit alors d'un enjeu contractuel dans lequel la Ville ne peut s'immiscer. Sur l'ensemble du territoire, les enjeux liés aux pentes des accès à une case de stationnement sont minimes. Malheureusement, la réglementation d'urbanisme ne peut couvrir tous les cas de figure en fonction des différentes contraintes telle que la topographie d'un secteur.

8. Divers

Les membres échangent sur l'organisation logistique de leur participation à des événements locaux, notamment les fêtes de la famille.

9. Fin de l'assemblée

L'assemblée est levée.